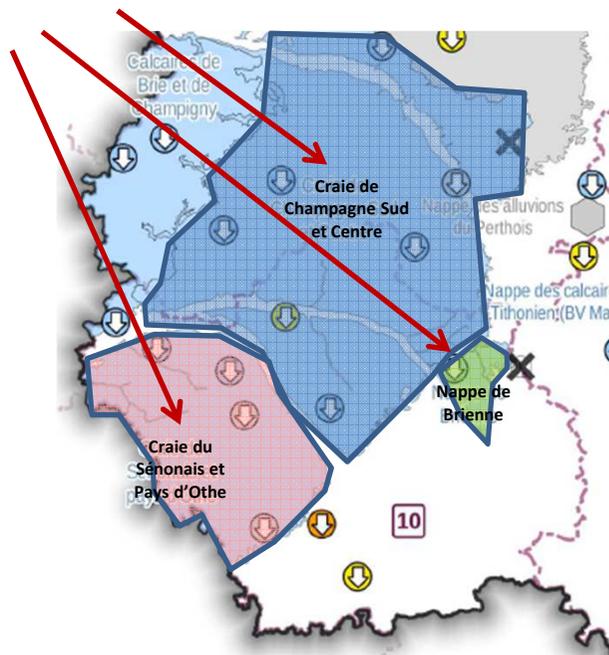


Le saviez-vous ?

- Le suivi des masses d'eau est réalisé par la DREAL*, qui publie toutes les semaines, du 1^{er} juin au 30 octobre, le **bulletin de suivi d'étiage** pour la région Grand Est.
- Celui-ci informe sur la **situation des masses d'eau sur 2 niveaux : les eaux souterraines et les eaux de surface.**

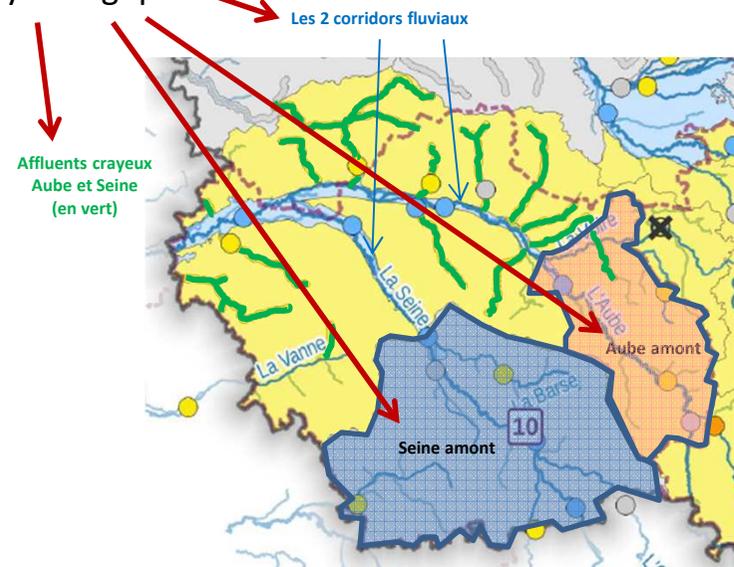
3 unités
hydrogéologiques

EAUX SOUTERRAINES



5 unités
hydrologiques

EAUX DE SURFACE



*DREAL : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Le saviez-vous ?

- Le suivi se fait sur la **hauteur de la nappe pour les masses d'eau souterraines**, et sur le **débit des cours d'eau pour les eaux de surface**. Ceci à des points de référence (piézomètres* ou stations).
- Les valeurs relevées permettent de calculer une note entre 1 et 5, attribuée à chaque unité.
- **En cas de dépassement de valeurs seuils (2,5, 3,5 et 4,5), il y a prise de mesures de restriction.**
- Modalités de suivi et valeurs seuils sont indiquées dans l'arrêté cadre départemental.



A quoi correspondent ces seuils ?

Ils ont été calculés dans les années 2000. Le seuil d'alerte était franchi 1 année sur 5, le seuil d'alerte renforcée 1 année sur 10 et le seuil de crise 1 année sur 20.



*Piézomètre : tube dans le sol qui permet depuis la surface d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique et ainsi de mesurer la hauteur de la nappe

Le saviez-vous ?



Pourquoi y a-t-il de plus en plus souvent de prises d'arrêt sèche ?

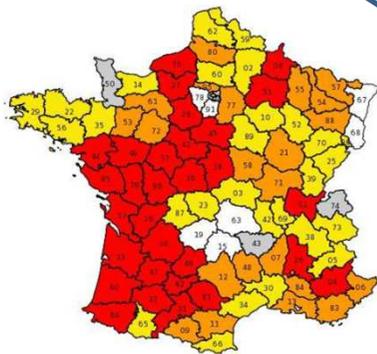
Les valeurs seuils ont été calculées dans les années 2000. Depuis, avec le changement climatique, il y a plus d'évaporation. Au niveau France pour horizon 2050, on annonce une baisse des débits estivaux des cours d'eau entre 30 et 60%, et une tendance à la baisse de la recharge des nappes phréatiques. Or, les seuils n'ont pas été revus. C'est donc logique qu'ils soient franchis de plus en plus souvent.



Le saviez-vous ?

Avant, il y avait moins de prises d'arrêtées sécheresse, mais le climat a changé et surtout les seuils n'ont pas été revus....

Ce qui fait peur, c'est lorsqu'on nous montre à la télévision, et même plusieurs fois par jour, la carte de la France qui est presque toute rouge !!



La couleur n'indique pas l'état du département, mais informe qu'il y a prise d'au moins un arrêtée sécheresse correspondant à la couleur indiquée, sur un secteur du département, peu importe la taille.

Sur les bassins où il y a prise d'arrêtée sécheresse, il peut y avoir de l'irrigation, ou pas. Il faut savoir que l'irrigation ne s'est pas installée partout en France. Il fallait des terres productives et la présence d'une ressource en eau sûre et abondante. Il n'y a pas d'irrigation dans les secteurs qui manquent d'eau régulièrement et où il y a fréquemment des prises d'arrêtée sécheresse.